EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 19/12/19

Reçu en Préfecture le : 24/12/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mercredi 18 décembre 2019
D-2019/566

Aujourd'hui 18 décembre 2019, à 15h07,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Présidence de Monsieur Fabien ROBERT de 18H30 à 18h35

Etaient Présents :

Monsieur Nicolas FLORIAN, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Anne WALRYCK, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Mme Laetitia ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Monsieur Olivier DOXARAN, Madame Chantal FRATTI, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur François JAY,
Madame Solène COUCAUD-CHAZAL présente jusqu'à 17h00, Madame Anne BREZILLON présente jusqu'à 17h15, Monsieur Vincent FELTESSE présent jusqu'à 18h35

Excusés :

Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Sandrine RENOU, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Catherine BOUILHET

Soutien au développement du commerce, de l'artisanat et des services de la Ville de Bordeaux. Illuminations et décorations de fin d'année 2019. Demandes de subvention supplémentaires présentées par les associations de commerçants et artisans. Décision - Autorisation.

Madame Maribel BERNARD, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du soutien de la Ville de Bordeaux en faveur du développement du commerce, des activités artisanales et de services, plusieurs associations de commerçants et d'artisans ont présenté des projets d'illuminations et de décoration des quartiers de la ville.
Comme chaque année, la Ville souhaite, dans le cadre de son programme de mise en lumière, parer ses rues de décors lumineux, créant ainsi une ambiance chaleureuse et festive à l'occasion de ces fêtes de Noël.

Ce dispositif se décline à deux niveaux :

1. la mise en lumière réalisée directement par la Ville de quelques sites spécifiques :
Installation de sapins sur des espaces de centralité ou de proximité, guirlandes ou projection de lumière dans les arbres d'alignement de diverses voies ou places, mise en œuvre d'illuminations spécifiques sur quelques artères du centre-ville.

2. l'accompagnement des propositions d'illuminations et de décorations présentées par les associations de commerçants et d'artisans par l'attribution de subventions municipales selon les critères suivants :

- à hauteur de 50 % du montant TTC des dépenses pour les associations localisées dans le périmètre du centre-ville, et de 70 % du montant TTC des dépenses pour celles situées à l'extérieur,

- le montant total de la subvention municipale ne pourra pas excéder 4 400 € par association.

Cependant, en raison de la remise tardive des demandes de soutien de deux associations, il est proposé une délibération complémentaire permettant d'apporter une participation de la ville de Bordeaux, pour un montant de 461,80 € à l'association de la rue des remparts et de 4 400 € à l'association de commerçants de la barrière Judaïque.

ASSOCIATIONS	MONTANT DES DEPENSES PREVISIONNELLES		SUBVENTION VILLE DE BORDEAUX		PARTICIPATION ASSOCIATIONS COMMERCANTS
	H.T.	T.T.C.	Montant	%	Montant
Association rue des remparts	826	923,60	461,80	50 %	461,80
Association Barrière Judaïque	9 696	11 635,20	4 400	70 %	7 235,20

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à décider le versement des subventions présentées ci-dessus, dont les montants seront imputés sur le budget de la Ville (fonction 9 – sous-fonction 94 - nature 6574).

Ces subventions seront versées sous réserve de la fourniture de toutes les pièces justificatives de réalisation de l'action (factures) par les présidents d'association et de l'obtention de toutes les autorisations administratives, réglementaires et sécuritaires nécessaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 18 décembre 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Maribel BERNARD